



DANS CE NUMÉRO :

Budget 2019	2
Investissements 2019	3
L'ischert, une rivière orpheline	5
Collecte des biodéchets	7
Le PLU remplace le POS	8
L'association Makena Schtouns	10
Une alsacienne à St-Cyprien	11

Ouvertures du Secrétariat de Mairie

Lundi, Mardi et Jeudi
de 10 à 12 h
Vendredi de 14 h à 17 h

Téléphone : 03 88 58 26 26
Messagerie :
mairie.mackenheim@evc.net
Site officiel
www.mackenheim.fr

Le Maire est joignable au
06 15 64 35 81

Horaires de la Bibliothèque

Mercredi et Jeudi de 14 à 17 h

Samedi de 14 à 16 h

Tél : 03 88 92 54 78

E-mail : biblio.mackenheim@evc.net

Horaires d'été de la déchetterie

(03 88 58 67 49)

du mardi au vendredi
de 9h00 à 12h et de 14h à 18h
samedi
de 8h à 12h et de 13h à 18h



Bulletin d'information communale

Août
2020

MACKENHEIM

A Saint-Cyprien, ils se sont souvenus de l'évacuation de 1939

C'est durant le week-end de l'Ascension qu'une quarantaine de mackenheimois a célébré avec leurs amis de Saint-Cyprien le 80^{ème} anniversaire de l'évacuation de 1939 mais aussi les 30 ans des échanges entre les deux communes.

A leur arrivée, 15 familles d'accueil et les membres du comité de jumelage ont souhaité la bienvenue aux alsaciens autour d'un verre de l'amitié en leur présentant le programme des 4 journées. Un programme qui, dans le choix des animations et des sorties, était en résonance avec l'histoire vécue par les évacués de 39.

En particulier au travers de la pièce de théâtre « *Ce matin la Neige* », écrite par Françoise Du Chaxal et présentée à la salle des fêtes de Saint-Cyprien. Une pièce qui raconte le destin d'Anna, une jeune réfugiée alsacienne qui vivra les années de guerre dans une ferme périgourdine. Ce texte qui interroge sur le déracinement mais aussi sur la résistance et l'engagement a été pour tous un grand moment d'émotion.

Un autre temps fort fut la visite du musée « La rue du temps qui passe » d'Allas les Mines qui évoque la vie artisanale et commerciale du début du 20^{ème} siècle et qui reproduit des ambiances de rues telles que les alsaciens les ont découvertes en 39.

Egalement au programme, la visite du moulin à papier de La Rouzique et du Château de Lanquais où de nombreux alsaciens trouvèrent refuge.



Accueil des Alsaciens par le Maire Christian Six, la Présidente du Comité de Jumelage de Saint-Cyprien et les 15 familles d'accueil.

BUDGET 2020

Budget de fonctionnement	1 063 167.00 €	(pour mémoire en 2019)	1 059 894.58 €
Budget d'investissement	1 576 769.22 €	(pour mémoire en 2019)	1 424 103.84 €

Compte administratif 2019

Budget principal :

Fonctionnement : excédent de 210 091.13 €
Investissement : excédent de 285 376.70 €

Budget annexe

« Aménagement et vente de terrains »

Excédent de fonctionnement : 322 916.18 €

Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2019

Budget Principal

Au vu des résultats de l'exercice 2019, le Conseil Municipal décide d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2019, soit 210 091.13 € à la section d'investissement – compte 1068 - au budget primitif 2020

Budget Annexe

Au vu des résultats de l'exercice 2019, le Conseil Municipal décide de reporter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2019, soit 322 916.18 € au compte 002 « Excédent antérieur reporté de fonctionnement » du budget annexe 2020.

Le taux des 3 taxes reste inchangé

Foncier bâti : 6.79 % Produit correspondant : 85 554 €
Foncier non bâti : 46.93 % Produit correspondant : 22 447 €
Contribution foncière des entreprises : 18,12 % Produit correspondant : 180 403 €
La taxe d'habitation est compensée par les services de l'État à hauteur de

Principale opération en 2020

Le réaménagement de la rue de Saint-Cyprien et du carrefour au droit du CD 468 / rue de St Cyprien / Chemin du Canal.

Coût global : 843 894 € €

Répartition des subventions

Association Sportive de Mackenheim : 3 000 €
Amicale des Sapeurs Pompiers : 1 800 €
Maison des Jeunes et de la Culture : 250 €
Groupement d'action Sociale : 1 150 €
SPA : 600 €
Association de pêche : 200 €

Une aide de 2 000 € est incluse dans la subvention à l'ASM en raison de la non organisation de manifestations (Marché aux Puces, Fête du Cheval...) qui prive l'association des fonds nécessaires à faire fonctionner le Club qui, cette saison, évoluera dans une division supérieure (District 3).

L'image de droite présente la mise en place d'un dispositif de récupération des eaux de surface. Ce bassin d'infiltration se développe sur 100 m². Un second bassin de 30 m², a été implanté sous la voirie.



La rue de Saint-Cyprien**⇒ Renouvellement des réseaux humides**

Depuis le mois de mai, la rue de Saint-Cyprien fait l'objet d'importants travaux de voirie sur l'ensemble de son linéaire. La phase actuelle du chantier confié à l'entreprise Eurovia de Colmar par le SDEA concerne le renouvellement des réseaux d'assainissement et d'eau potable. A termes, ce sont 900 m de nouvelles conduites qui seront mises en place complétées par un dispositif de récupération des eaux de surface par la création de 2 bassins d'infiltration. A l'issue de ces opérations dont le coût s'élève à 630 000 € HT, il sera procédé aux raccordements des particuliers. Ce renouvellement des réseaux humides devrait se terminer d'ici le mois de Septembre.

Dès à présent, la commune prépare les plans du réaménagement de cette rue qui est une des plus longues du village (500 m), travaux qui débiteront dès cette année et qui permettront de configurer cette voie en prenant en compte plusieurs paramètres : l'accessibilité pour l'ensemble des piétons, la circulation des engins agricoles, le renouvellement de l'éclairage public mais aussi le réaménagement du carrefour au droit de la Départementale 468 où un passage pour piétons sera sécurisé.

⇒ Coût du réaménagement de la voirie : 843 894 € TTC

- La part communale s'élève à 725 894 € pour les travaux de voirie et de réseaux secs à l'issue du chantier en cours mené par le SDEA)
- La part Département du Bas-Rhin de 20 000 € (aménagement intersection RD 468 – Chemin du Canal / Rue de St-Cyprien / piste cyclable)
- La part Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim de 75 000 € pour l'éclairage public

⇒ Les participations au programme :

- **89 000 €** du Conseil départemental au titre du Fonds de solidarité communale
- **22 250 €** du Conseil départemental au titre de sa participation au réaménagement du carrefour rue de St-Cyprien / RD 468
- **75 000 €** de la Communauté de Communes au titre de sa prise en charge du renouvellement de l'éclairage public.



Utilisation d'un camion aspiratrice-excavatrice. Rapide et fiable, cette technique permet de limiter les risque d'endommagement de réseaux enterrés .



Raccordement des eaux usées au droit d'un particulier.

Les réalisations déjà achevée**□ Cour d'école**

Longtemps débattue au niveau du Conseil d'École et du Conseil Municipal, la pertinence d'une clôture autour de la cour de récréation a été validée en 2019 et a donné lieu en tout début d'année 2020 à la pose d'une rehausse en fer forgé conçu dans l'esprit de ce qui est déjà en place à

proximité. C'est à l'entreprise « Métallerie Schuhpaint » de marckolsheim qu'a été confié la réalisation après consultation pour une prestation s'élevant à € TTC.

□ Pose d'une clôture au cimetière israélite

C'était une demande de la communauté juive de Mackenheim/Marckolsheim qui déplorait que le Judengarten était régulièrement dégradé par les sangliers. Sur les conseil du garde forestier, Philippe Meyer, la commune a opté pour une clôture de type anti-gibier. Celle-ci a été mise en place début 2020 de telle manière qu'elle ne dénature pas le site. Pour ce faire, un couloir à l'arrière des stèles a été déboisé sur 3 côtés du cimetière, la partie avant restant ouverte.

Cet écran végétal présente l'avantage de ne pas impacter ce site inscrit à l'inventaire des Monuments historiques par un ouvrage inesthétique.

□ Restauration de la porte d'entrée de la Chapelle du cimetière

Le cheminement doux, rue de la Rivière : une opération achevée



Janvier 2019 :
mise en place du garde-corps



Février 2019 :
installation du ponton



Avril 2019 :
installation des bancs au
droit des anciens lavoirs

Après la mise en œuvre d'un revêtement en béton décoratif en décembre dernier sur une grande partie du cheminement, les parties restantes ont été traitées sous la forme de platelages à l'aide de lames en fibres de bambou, les lames en bambou présentant l'avantage d'une stabilité et d'une durabilité supérieures à celles de la majorité des bois.

Pour compléter cet aménagement, un ponton a été posé à mi-parcours entre les deux ponts ; il permet au promeneur d'être en surplomb de la rivière ce qui lui permettra, par exemple, de repérer la *mulette épaisse* également appelée *unio crassus*, cette moule striée qui a colonisé l'Ischert et qui est considérée comme une espèce en danger. Ici comme ailleurs, la préservation de ce mollusque a nécessité la modification du programme initial des travaux. Sa présence a en effet obligé la Commune à mettre en place un garde-corps sur tout le linéaire car aucune intervention dans le lit de la rivière n'était autorisée. Initialement, la réhabilitation des banquettes permettait d'éviter cette installation car la hauteur de chute était inférieure à 1 m.

Le chantier s'est poursuivi en avril dernier par la pose de bancs au droit des anciens lavoirs, et récemment des filins en acier sont venus renforcer la mise en sécurité des usagers au droit du garde-corps. Ce chantier se terminera prochainement par la pose de mobiliers urbains, en l'occurrence 4 bancs répartis sur le linéaire du cheminement.

Ultérieurement, des panneaux d'interprétation apporteront des informations sur l'histoire du site et sur les spécificités de la rivière.

Cette voie douce a bénéficié du fonds de concours de la Communauté de Communes à hauteur de 30 000 €.

L'Ischert, une rivière orpheline



Face au constat que cette rivière ne fait l'objet d'aucun entretien, une intervention mesurée vient d'être organisée par la commune et les pêcheurs. En effet, à certains endroits, le cours d'eau dans sa traversée du village, était totalement fermé et ne permettait plus le libre écoulement des eaux. Cette rivière de 1^{ère} catégorie ressemblait davantage à un fossé qu'à une rivière phréatique.

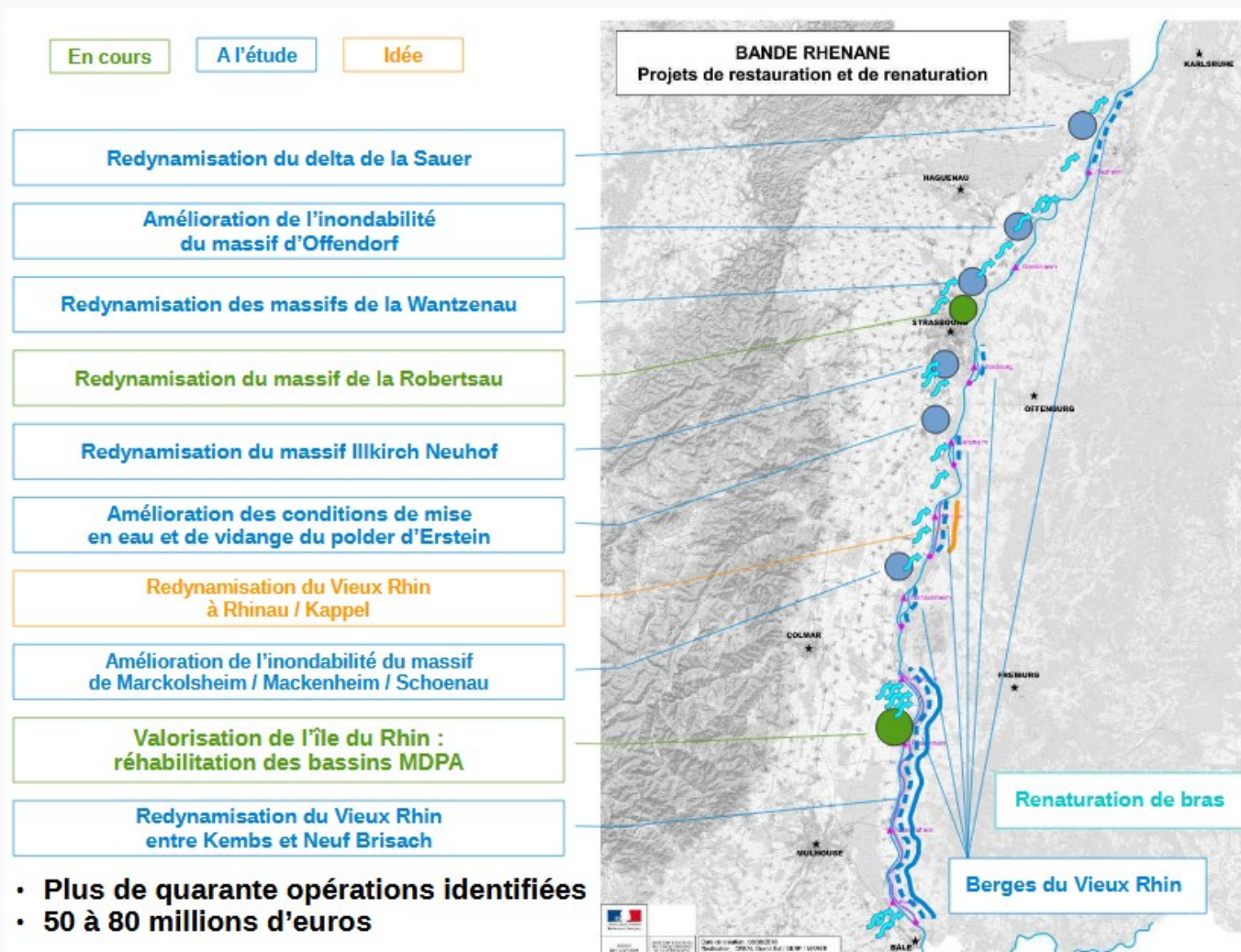
Rappelons ici que la CCRM a délégué l'exercice de sa compétence « Gestion des milieux aquatiques » au SDEA. Précédemment, jusqu'en 2016, c'était le Syndicat de L'Ischert qui l'exerçait et ce depuis 43 ans. C'est en 2010 qu'il a initié un important programme de restauration d'Artzenheim à Schoenau, et réunit les accords de financement pour le mener à bien. Le bureau d'études Sinbio fut chargé d'élaborer le programme qui, à partir de 2015, devait se réaliser sur 5 ans avec un budget global de 774 725,83 € H.T

Un programme qui, malheureusement, n'a pas abouti car la présence de la Mulette épaisse *Unio crassus* interdit toute intervention dans le lit du cours d'eau. Ce mollusque est protégé en France par l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 et en Alsace, il figure sur la liste rouge des espèces en danger critique. Aujourd'hui, ce programme fait l'objet d'une nouvelle instruction et de nouvelles études sont en cours.

Autant dire que l'Ischert n'est pas prête de recouvrir sa biodiversité aquatique et un bon fonctionnement de ses eaux. L'intervention mesurée entreprise récemment n'incombait aucunement à la commune mais nous ne pouvions laisser ce tronçon à l'abandon alors qu'une voie de circulation douce vient d'être aménagée pour justement permettre à la population de se réappropriier le site.



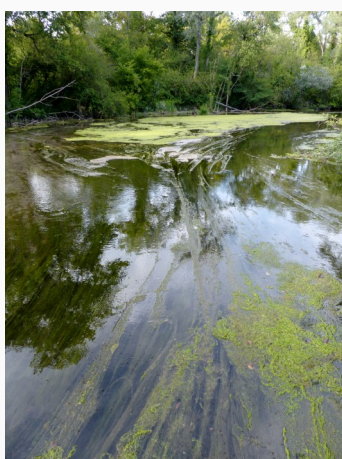
Mulette épaisse
Unio crassus



Depuis 2017, l'Agence Française pour la Biodiversité, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, la Direction Régionale de l'Environnement (DREAL) et la Région Grand Est rencontrent les acteurs locaux de la bande rhénane pour relancer une ambition forte autour de la restauration des milieux limitrophes du Rhin.

Le 6 décembre dernier, à Strasbourg, ce plan *Rhin vivant* a été présenté aux porteurs de projets et plus récemment aux maires de la Communauté de Communes, début juillet. Notre secteur compris entre Marckolsheim et Schoenau a en effet été retenu comme un des sites devant bénéficier de cette nouvelle dynamique et des moyens financiers du collectif État/Agence de l'Eau/Région Grand Est (50 à 80 millions d'euros).

Aujourd'hui, il appartient à la CCRM et à ses élus de se mobiliser dans les meilleurs délais pour arrêter les objectifs à atteindre sur notre secteur car ce programme prendra fin en 2025.



Juillet 2019: eutrophisation du Steingriengiessen

Ce qui est nouveau dans la conception de ce programme, c'est qu'il se réfléchit à l'aune du réchauffement climatique. On sait aujourd'hui que notre région sera frappée par des vagues de chaleur encore plus fréquentes et plus fortes que les régions du littoral atlantique et méditerranéen où la mer joue le rôle de climatiseur. Notre climatiseur en Alsace, c'est le Rhin et les cours d'eau des massifs forestiers. Aussi, on ne raisonne plus exclusivement en termes de préservation de la biodiversité mais aussi en termes de « services rendus » par des milieux devenus plus résilients face aux sécheresses et autres événements brutaux.

Notre commune mettra en avant l'urgence qu'il y a à revitaliser les cours d'eau de notre forêt, les Giessen et le Muhlbach mais aussi l'intégration de la Maison Forestière dans ce plan au titre des services qu'elle peut rendre au bénéfice du territoire et de la population en termes d'accueil du public, d'éducation/sensibilisation, tourisme... Elle défendra aussi la valorisation de la qualité paysagère et environnementale de l'île du Rhin de Marckolsheim qui constitue un patrimoine culturel et un monument naturel particulier. Les qualités existantes, paysagères et culturelles, représentent assurément un potentiel à exploiter.

A partir du mois d'octobre, il vous sera demandé de trier différemment les déchets que vous mettez aujourd'hui dans le bac gris. En effet, le Smictom est dans l'obligation de respecter la loi sur la transition écologique pour la croissance verte qui impose aux communes pour 2023 de mettre en place une collecte spécifique aux biodéchets.



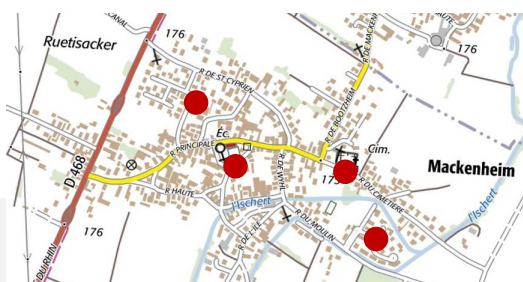
Cet automne, plusieurs bornes seront installées dans notre village ; elles seront vidées deux fois par semaine en été et une fois par semaine le restant de l'année.

Chaque habitant est de fait invité à trier ses déchets et de les déposer à son rythme dans ces bornes de collecte. A cet effet, un lot de sacs kraft va être mis gracieusement à votre disposition. Ces biodéchets sont ensuite méthanisés sur le site de Ribeauvillé ce qui permet la production de biogaz

mais aussi la production de chaleur (chauffage d'eau et de bâtiments) mais aussi une production d'engrais puisque le « jus » obtenu qu'on appelle digestat est un engrais pour les agriculteurs.

Cette nouvelle collecte permettra de réduire le poids du bac gris, de réduire le coût important de l'incinération et de proposer une solution bénéfique à l'environnement.

Emplacements : Rue de la Chapelle, Rue de l'Église, Rue du Cimetière et Rue Neumatt



Alerte sécheresse : les restrictions édictées par le Préfet

Suite à la réunion du Comité sécheresse du 17 juillet dernier, le Préfet a renforcé ses recommandations pour une utilisation économe de l'eau. Ces restrictions concernent les collectivités, les particuliers, les industriels, les agriculteurs... et demeureront en vigueur **jusqu'au 30 septembre**.

Au vu de la situation actuelle, le Préfet a estimé qu'il y a des risques de pénuries d'eau potable sur les réseaux d'alimentation dans certaines collectivités ainsi qu'une forte dégradation des milieux aquatiques en général et piscicoles en particulier dans les eaux de notre secteur (unité hydrographique « Ill aval »), et que les mesures de niveau « **alerte** » doivent entrer en vigueur.

Mesures de restriction de l'usage de l'eau touchant principalement le particulier :

- Interdiction de remplir les piscines privées à usage familial sauf si chantier en cours ;
- Interdiction de laver les véhicules sauf dans les stations professionnelles ;
- Limitation au strict nécessaire du lavage des terrasses et façades ;
- Interdiction horaire de 10 h à 18 h de l'arrosage des pelouses et espaces verts privés ou publics ;
- L'arrosage des jardins potagers doit se faire manuellement ou par goutte à goutte avant 10 h et après 18 h.

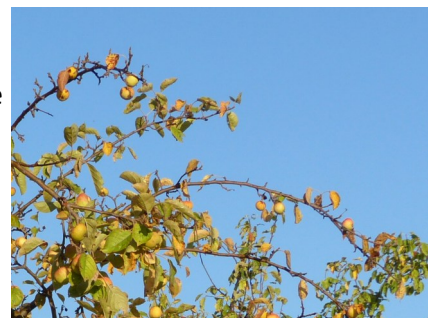
Consommation agricole :

Les agriculteurs sont invités à éviter toute consommation d'eau non indispensable telle que le lavage des véhicules, des matériels et des locaux.

Concernant l'irrigation, ils doivent réduire de 30% les prélèvements dans la nappe à moins de 200 m d'un cours d'eau. Par contre, cette mesure ne s'applique pas à l'eau prélevée dans la nappe alluviale de la plaine d'Alsace.

Dans son arrêté, le Préfet indique les sanctions prévues par le Code de l'Environnement vis-à-vis du non respect des ces mesures, à savoir une contravention de 5^{ème} classe ; maximum de 1500 € d'amende.

Un pommier à la sortie du village



ALERTE ORANGE

Fermeture à 16 h
du mardi au vendredi
(horaires inchangés le samedi)



ALERTE ROUGE

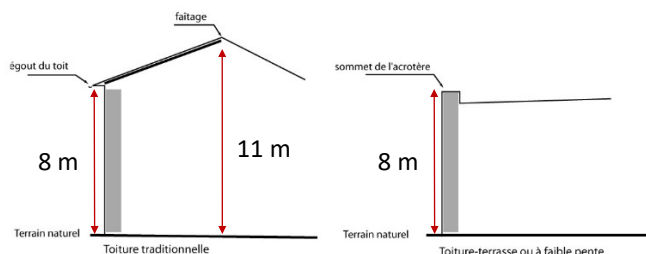
Fermeture l'après-midi
(à partir de 12 h)

En cas d'alerte canicule, les horaires de la déchèterie s'adaptent

C'est le 13 juin dernier que le Conseil Municipal a approuvé le **PLU** (Plan Local d'Urbanisme) et instauré le droit de préemption urbain. Il est tenu à la disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, et consultable sur le site Internet de la commune (www.mackenheim.fr).

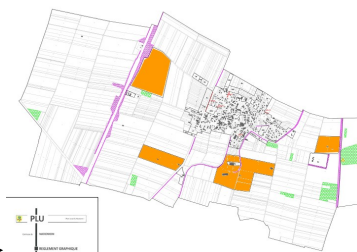
Quelques dispositions en zone urbaine :

- ☐ Les constructions doivent s'implanter à une distance minimale de 5 m des berges et cours d'eau.
- ☐ L'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives
 - soit sur limites séparatives
 - soit en retrait de la limite séparative à condition que tout point du bâtiment soit compris à l'intérieur d'un gabarit prenant appui à 5 m du sol sur la limite séparative et s'élevant vers l'intérieur de la propriété avec une pente uniforme de 45°. De fait, l'ancienne disposition qui imposait un recul qui ne pouvait pas être inférieur à 2,50 m est caduque.
- ☐ La hauteur maximale des constructions est fixée à 8 m à l'égout de toiture ou à la base de l'acrotère, et 11 m au faîtage.
- ☐ Stationnement : pour les constructions nouvelles, obligation de créer 2 places par logement en dehors du domaine public.



Zones à urbaniser dans le futur

Le PLU prévoit 4 zones à urbaniser toutes destinées à la fonction résidentielle ; une qui est déjà réalisée, l'AFUA Hinter den Gearten, une zone contigüe à l'AFUA de 74 ares, une zone comprise entre la Départementale 468 et la rue de la Chapelle de 94 ares et une zone de 71 ares à la sortie du village entre la rue du Moulin et l'Ischert, soit un total de 4,89 ha.



Des espaces dédiés aux sorties d'exploitation au nombre de 4

Le droit de préemption urbain

Le droit de préemption urbain peut être exercé par la commune en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, d'actions ou d'opérations d'aménagement et/ou pour constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation de programmes d'aménagement. Il a été instauré sur la totalité de la zone urbaine et dans les zones AU du plan local d'urbanisme approuvé.

Consultation sur les aéroports de Paris

Si vous êtes électrice ou électeur, vous pouvez participer à la **consultation sur le Référendum d'Initiative Partagée (RIP)** et déposer un soutien à la proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris.

La collecte des signatures a débuté le 12 juin dernier sur le site internet du ministère de l'intérieur :

<https://www.referendum.interieur.gouv.fr/>

Elle s'achèvera le 12 mars 2020. À l'issue de cette période, si le texte a recueilli plus de 4,7 millions de soutiens, il devra être examiné sous six mois par le Parlement, ou faire l'objet d'un référendum.

Notre commune a mis en place un dispositif, comme la loi le prévoit, pour permettre aux citoyens qui n'ont pas accès à internet de se connecter au site officiel de consultation. Cette borne informatique est accessible aux heures d'ouverture du secrétariat.

Recensement de la population

Le recensement de la population sera effectué dans la commune du 16 janvier au 15 février 2020. Comme pour les opérations précédentes, le principe du recrutement de deux agents recenseurs a été validé par le Conseil Municipal. Si vous êtes intéressé(e) par cette mission, veuillez prendre contact avec le secrétariat de Mairie.

Ecole

Reconduction de l'accueil du matin

Après une première année de fonctionnement, cet accueil sera reconduit à la rentrée de Septembre. L'an passé, nous étions la seule commune du secteur à avoir organisé ce service qui nous paraissait utile à mettre en place pour éviter que des parents ne scolarisent leurs enfants dans d'autres écoles en raison de contraintes professionnelles.

En lieu et place de la Commune qui, l'an passé, ne pouvait organiser cet accueil, c'est la MJC qui en a élaboré le cadre réglementaire, et salarié une personne, en l'occurrence Aurélie Jung, secondée ponctuellement par Madame Fernandez Antoinette et Aurélie Ludeascher. Cette année, la Communauté de Commune a modifié ses statuts de manière à permettre aux communes qui le souhaitent d'ouvrir également ce service. A Mackenheim, le mode de fonctionnement sera reconduit à l'identique, c'est-à-dire sous l'égide de la MJC.

Rappelons que l'an passé, 3 à 8 enfants étaient inscrits pour un coût de 4 € par jour d'accueil. Si à la rentrée de Septembre la fréquentation devait augmenter, ce coût pourrait être minoré.

Les parents intéressés par cet accueil peuvent s'adresser à la Présidente de la MJC, Madame Caroline Hetzer au 06 23 35 26 22 ou au secrétariat de Mairie.

Effectif à la rentrée de septembre : 63 enfants attendus

	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Juin 2019	8	6	9	8	7	6	8	5
Effectifs par classe		23			15		19	
Rentrée 2019	10	9	6	8	9	7	6	8
Effectifs par classe		25			17		21	

Le jardin de l'école réaménagé



Au mois de Mars, Joël et Laurent ont réorganisé le jardin de l'école où les anciens carrés potagers en saule tressé avaient fait leur temps.

De nouveaux carrés ont été mis en place réalisés avec des planches de bois de mélèze, un matériau de choix en terme d'imperméabilité et de pérennité.

A l'automne, sur des supports déjà installés, ils planteront des pieds de vigne et une rangée de framboisier.

De nouveaux parkings, rue du Château

5 places de stationnement ont été créées au lotissement de la Chapelle qui seront complétées par un traitement paysager ce qui devrait contribuer à redonner un cachet sympathique à ce quartier.

D'autres travaux ont permis de réparer des désordres de voirie autour de l'église et à l'arrière de la place de la Mairie-École, une grande partie de la pelouse de la place a fait l'objet d'un nouveau semis et dans le nouveau quartier « Hinter den Gaerten, toutes les plantations ont été réalisées ce printemps.



« Fête de l'école » annonçait une grande banderole, place de la Mairie-École, où parents et amis des enfants de Mackenheim se sont retrouvés fin juin pour belle soirée riche en échanges et en découvertes. Car l'association « Mackena Schtoups » qui s'implique toute l'année pour apporter son soutien aux activités et aux sorties pédagogiques, a vu les choses en grand. Pour l'occasion, un chapiteau a été monté avec tables et bancs, sans oublier le coin buvette et la petite restauration.

Mais avant la partie conviviale de cette soirée, c'est un étonnant programme en 3 temps qui fut présenté par les trois classes et l'équipe enseignante au public venu en grand nombre. Ce sont d'abord les enfants de la maternelle qui ont occupé le devant de la scène en présentant les danses apprises tout au long de l'année avec Madame Antoinette Fernandez. Puis la directrice, Madame Chrystelle Erard, a pris la parole pour annoncer que l'école de Mackenheim vient d'obtenir, pour la quatrième fois, le label *Eco-Ecole* pour son travail mené durant deux ans autour du thème de l'énergie.



Cette récompense est le point d'orgue d'un ensemble d'activités et de sorties-découvertes (musée Electropolis, Atmo Grand Est, la Maison des Energies de Fessenheim, la construction d'une éolienne et d'une maquette présentant les énergies renouvelables dans le contexte géographique local). Ce cycle d'études et de découvertes a pu bénéficier d'un financement par la CCRM et d'un accompagnement pédagogique de la part de la Maison de la Nature de Muttersholtz.

Puis, après avoir fièrement présenté aux parents le drapeau millésimé ainsi que le diplôme, les enfants du cycle 2 et 3 ont interprété 8 chansons extraites de la comédie musicale franco-allemande « SPeACE » composée par le musicien pédagogue Nicolas Fischer qui, dans son œuvre, propose aux élèves un voyage intergalactique avec l'astronaute Tom.

A l'issue de leur prestation, petits et grands se sont retrouvés sous le chapiteau pour la partie conviviale autour de pâtisseries préparées par les parents et de tartes flambées cuites au feu de bois sur place par un papa d'élève.

L'association *Mackena Schtoups*, soutient la vie de l'école

- 37 familles adhérentes
- une douzaine de membres actifs

- **But :**

apporter une contribution financière aux sorties pédagogiques pour réduire le restant à charge des parents.

- **Actions aidées :**

- Sortie à Strasbourg en septembre dernier (concert de l'orchestre philharmonique)
- Classe de neige en janvier
- Sortie de fin d'année (musée archéologique et zoologique)

- **Actions menées durant l'année scolaire :**

- Vente de fromage, de nougat, de viennoiseries...
- Une tombola à Noël et à Pâques
- La fête de l'école au mois de Juin

- **Présidente :** Manuela Humler

L'association a participé à hauteur de 5 348 € au sorties pédagogiques et à la classe de neige de janvier.



Petits et grands réunis pour la photo de famille de fin d'année





La commémoration de l'accueil des réfugiés s'est déroulée en deux temps avec une cérémonie au monument aux morts et dépôt de gerbe par les deux maires, Christian Six et Jean-Claude Spielmann puis par une conférence sur l'évacuation animée par Catherine et François Schunck, membres de la Société historique et archéologique du Périgord. Cette partie officielle a donné lieu aux échanges de cadeaux entre les deux communes. Le maire de Saint-Cyprien a remis un vase en forme d'amphore réalisé par le verrier Nicolas Guittet, une œuvre unique qui allie un effet d'opacité totale et des textures en relief imprimés dans la matière.

Quant à la commune de Mackenheim, elle a fait réaliser par le tailleur de pierre Thomas Vetter, une alsacienne en grès des Vosges que la municipalité de Saint-Cyprien a installée dans le square de la place Jean Ladignac nouvellement réaménagé. La surprise a été grande tant pour les cypriotes que pour les mackenheimois. Dans sa présentation, le maire Jean-Claude Spielmann, souligna « *que cette alsacienne est le signe de la fragilité*

des personnes qui ont dû tout quitter en septembre 39 mais aussi le signe de la bienveillance des personnes qui les ont accueillis et protégés ».

Comme c'est de coutume, les alsaciens ne quittent jamais Saint-Cyprien sans avoir fait le marché de la ville, le dimanche matin, marché qui a décroché le titre du Plus Beau Marché de Dordogne.



Le maire Christian Six remet un vase en forme d'amphore au maire de Mackenheim ainsi qu'un album photos de la Félibrée 2018.

Pourquoi la Dordogne ?

Quelques hypothèses :

On a dit que le Directeur Général des Services d'Alsace-Lorraine, Paul VALOT, originaire de Périgueux, avait déclaré au Président du Conseil que la Dordogne était mieux placée que n'importe quel département pour abriter un grand nombre d'évacués, parce qu'on y comptait des masses d'immeubles vides...

L'historien et universitaire alsacien, J-Laurent Vonau, disait, dans une conférence qu'il donna à Mackenheim en 2009, que d'autres destinations avaient été étudiées par le gouvernement. En premier lieu la Normandie ; mais en raison d'une possible proximité de cette région du front, cette option fut abandonnée. La Bretagne a également été envisagée comme province d'accueil.

En fait, il semblerait que le choix de la Dordogne pourrait être motivé par des arguments de politique intérieure, à savoir que dans une France ancrée à Gauche (la France du Front populaire), une trop forte concentration de populations traditionnellement à droite, à l'instar de la Bretagne, pouvait générer des problèmes pour le gouvernement.

On sait aujourd'hui que dès 1938, la Dordogne avait été choisie pour accueillir les Alsaciens. Pour preuve : la visite à Périgueux de l'adjoint au maire de Strasbourg, Marcel-Edmond Naegelen, en septembre 1938, pour étudier les conditions de transfert des services municipaux de la ville.



Etat civil 1^{er} semestre 2019

Naissances

YALCIN Eymen (garçon) né le 6 2 2019

CHRISTOPHE Victor né le 17 mai 2019

ZEMB Sarah née le 18 mai 2019

Mariage

Philippe MINDT et Maha ABDUL KARIM le 23 mars 2019

Denis GENET et Marie-Aude SCHMITT le 27 avril 2019

Lucas GHIDINA et Elaine BONAMY le 21 juin 2019

Décès

Anna RUTTI Veuve PFLANZER le 11 février 2019 à SELESTAT

Marie-Thérèse MURA ép KREMPP le 4 mars 2019 à MARCKOLSHEIM

Marie Thérèse GEBHARD le 18 avril 2019 à COLMAR

Louise WITZ ép SCHWOERER le 16 juin 2019 à MACKENHEIM

Marie Rosalie MULLER veuve KOHLER le 5 juillet 2019 à SELESTAT



SOCIÉTÉ DE
SAINT-VINCENT-DE-PAUL
FONDÉE PAR FRÉDÉRIC OZANAM

La Conférence-de-Saint-Vincent-de-Paul de Marckolsheim & Environs aura 20 ans le 16 novembre 2019. Aujourd'hui encore, certains d'entre vous ne connaissent pas notre existence et nos activités.

Nous sommes une équipe de 25 bénévoles issus de divers villages et milieux sociaux. Nous faisons partie de la Société Saint-Vincent-de-Paul (SSVP) réseau de Charité de proximité existant depuis plus de 180 ans et comptant plus de 800 000 bénévoles dans le monde, dont 265 dans le Bas-Rhin.

Il existe 23 Conférences comme la notre dans notre département. En fonction de la demande, elles proposent une ou plusieurs des activités suivantes : visites à domicile et en institutions, aide alimentaire, aide administrative ou matérielle (vestiaire, meubles...), cours d'alphabétisation....

Nous avons exercés plusieurs de ces activités depuis notre création pour nous consacrer aujourd'hui essentiellement à l'aide alimentaire. Notre aide s'adresse aux personnes en situation de précarité sur l'ensemble de notre canton.

Pour tout renseignement :

**Conférence Saint Vincent de Paul
de Marckolsheim & Environs**

Association caritative reconnue d'utilité publique

Pôle des solidarités - 1 A, rue du Tilleul
67390 MARCKOLSHEIM

☎ 03.88.58.65.95 - ✉ svpmarcko@gmail.com

Afin de mieux nous faire connaître, nous organisons une exposition rétrospective sur notre activité ses 20 dernières années. Le :

Samedi 16 novembre 2019

de 14 à 18h à la salle des adjudications à Marckolsheim

N'hésitez pas à venir partager un moment avec nous à cette occasion. Cela vous permettra de nous découvrir et qui sait..... peut-être serez-vous prêt à nous rejoindre.

Les prochaines fêtes et manifestations

Samedi 31 août

Fête de la bière sur le site de la Maison Forestière

Dimanche 1er septembre

Waldfescht sur le site de la Maison Forestière

Dimanche 15 septembre

Pêche sportive à l'étang

Dimanche 22 septembre

Fête du cheval sur le site de la Maison Forestière

Dimanche 1er décembre

Concert de l'Avent en l'église Saint-Etienne

Samedi 7 décembre

Théâtre alsacien avec le TAM à la MJC